



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 8 mai 2014  
(OR. en)

7749/14  
ADD 1 COR 1

PV/CONS 16  
TRANS 153  
TELECOM 84  
ENER 123

**PROJET DE PROCÈS-VERBAL**

---

Objet: **3303<sup>e</sup> session du Conseil de l'Union européenne (TRANSPORTS, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET ÉNERGIE) tenue à Bruxelles le 14 mars 2014**

---

Dans le document 7749/14 ADD 1, le point 4, page 8, devrait se lire comme suit:

4. **Quatrième paquet ferroviaire**  
**Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer et abrogeant le règlement (CE) n° 881/2004 [Première lecture]**  
Dossier interinstitutionnel: 2013/0014 (COD)  
– Orientation générale  
    6012/13 TRANS 38 CODEC 225  
        + ADD 1  
        + ADD 2  
    7321/14 TRANS 118 CODEC 655

Le Conseil a adopté une orientation générale concernant la proposition susvisée, dont le texte figure dans le document 7872/14 et a décidé d'inscrire au présent procès-verbal une déclaration de l'Allemagne (texte figurant en annexe), ainsi que **d'intégrer la modification apportée à l'article 29 par la délégation française.**